

APPEL A CANDIDATURES

Renforcement des compétences dans les départements universitaires de français

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE
Moyen-Orient

2022
RÈGLEMENT

PRESENTATION ET OBJECTIFS

Dans le cadre des différents projets mis en œuvre par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) au Moyen-Orient, le renforcement des capacités des formateurs de français et de la qualité de la formation au français constitue une des priorités régionales.

A cet effet, l'AUF Moyen-Orient propose (*en mode présentiel ou virtuel selon la demande des établissements et de la situation sanitaire*).

- un soutien à l'organisation de séminaires d'initiation ou de perfectionnement à destination des enseignants ou formateurs intervenant dans les départements d'études françaises, de pédagogie, de traductions et de langues pour développer leurs compétences professionnelles pour le double intérêt des enseignants et de la formation dispensée (**volet 1**) ;

- un soutien par l'expertise s'adressant à ces mêmes structures pour les aider à rénover, à développer, à diversifier leur offre de formation, ou à créer une nouvelle structure (**volet 2**).

L'AUF Moyen-Orient lance le présent appel à deux volets pour la formation de formateurs ou pour la demande d'expertise de la formation.

Les **demandes d'appui** doivent être présentées dans le cadre d'un **dossier** rempli en ligne conformément au calendrier de l'appel à candidatures, téléchargeable depuis le site internet de l'AUF Moyen-Orient.

I - VOLET : FORMATION DE FORMATEURS

L'**établissement demandeur** de la formation doit :

- être membre de l'AUF Moyen-Orient ;
- justifier de la pertinence scientifique et de l'intérêt de la formation ;
- prévoir la formation pour 20 à 25 enseignants ;
- permettre la disponibilité de son personnel pendant la durée de la formation ;
- permettre l'inscription d'enseignants venant d'autres universités, en priorité membres de l'AUF et du même pays, dans la limite des places disponibles ;
- communiquer avant la formation à l'AUF la liste des noms et fonctions des apprenants inscrits à la formation ;
- exiger l'assiduité des enseignants inscrits à la formation ;
- produire l'ensemble des pièces demandées ;
- déposer le dossier de candidature dûment rempli dans les délais impartis ;
- être prêt à signer une convention avec l'AUF si nécessaire, une fois la demande d'appui retenue.

Public cible :

- enseignants du département de français, de pédagogie, des langues, de traduction de l'établissement demandeur de la formation.

Thématiques :

Les demandes peuvent s'inscrire dans les thématiques suivantes. Elles pourront aborder des sujets interdisciplinaires mais aussi couvrir des domaines culturels et de société :

- formation sur la pédagogie de projet ;
- formation sur la pédagogie active ;
- formation sur l'ingénierie pédagogique ;
- formation sur les techniques d'animation de cours et de groupes ;
- formation sur les pratiques de classe innovantes ;
- formation sur la modernisation des méthodes d'apprentissage ;
- formation sur les outils et méthodes de l'évaluation à distance ;
- formation sur la communication et la création culturelle ;
- formation à la didactique du FLE/FLS ;
- formation sur le français professionnel ;
- formation à l'enseignement des disciplines dites non linguistiques (DNL) ;
- formation sur le traitement automatique des langues (TAL) ;
- autres formations jugées utiles pour le développement des compétences transversales des enseignants universitaires.

II - VOLET : DEMANDE D'EXPERTISE

L'expertise peut être demandée par un établissement d'enseignement supérieur membre ou non membre de l'AUF.

L'établissement d'accueil doit s'engager :

- à justifier de la pertinence scientifique et de l'intérêt de la demande d'expertise ;
- à établir le programme de la mission ;
- à permettre la disponibilité de son personnel pendant les entretiens d'expertise ;
- à mettre à la disposition de l'expert tous les documents nécessaires pour le bon déroulement de l'expertise demandée ;
- à produire l'ensemble des pièces demandées ;
- à déposer le dossier de candidature dûment rempli dans les délais impartis ;
- à être prêt à signer une convention avec l'AUF, une fois la demande d'appui retenue.

SELECTION DES CANDIDATURES

L'AUF Moyen-Orient procède à l'examen de la recevabilité administrative des dossiers de demande d'appui puis émet un avis tenant compte de la qualité scientifique du dossier (besoins justifiés adaptés aux évolutions en cours, objectifs scientifiques attendus, résultats et retombées attendus, avis du responsable de la structure demandant la formation ou l'expertise et du président de l'établissement demandeur ou d'une autorité déléguée).

La sélection des demandes et la décision finale sont arrêtées par l'AUF Moyen-Orient.

Les résultats sont portés à la connaissance des établissements demandeurs par courrier électronique et sur le site régional de l'AUF Moyen-Orient.

CALENDRIER

17 janvier 2022 : Lancement, mise en ligne et diffusion de l'appel à candidatures par l'AUF.

31 mars 2022 : Clôture de l'appel à candidatures.

Début mai 2022 : Sélection des candidatures, publication des résultats.

Entre juillet et décembre 2022 : Mise en œuvre des sessions de formations et des expertises.

MODALITES DE PRISE EN CHARGE ET NATURE DU SOUTIEN FINANCIER

Le soutien de l'AUF Moyen-Orient comprend au maximum la prise en charge du formateur (honoraires et en cas de mobilité, titre de transport, assurance-maladie, accident et rapatriement, indemnité forfaitaire journalière). L'établissement universitaire demandeur de la formation assure en cas de mobilité l'accueil à l'aéroport et les repas du formateur et des apprenants pendant toute la durée de la formation. Si possible, il prend en charge l'hébergement du formateur.

La durée moyenne de la formation ou de la mission d'expertise est de 3 à 5 jours.

Tout co-financement associé à cette formation est encouragé.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature, pour être recevable, doit comprendre le formulaire de candidature dûment complété par l'établissement demandeur et la totalité des pièces mentionnées sur le formulaire.

CONTACTS

Pour toute question relative au règlement, et pour l'envoi des pièces complémentaires en cas de sélection, merci de nous contacter aux adresses suivantes :

L'AUF Moyen-Orient

(Arabie Saoudite, Chypre, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Éthiopie, Irak, Iran, Jordanie, Liban, Pakistan, Palestine, Qatar, Soudan, Yémen)

Espace des lettres, Rue de Damas

B.P. 11-81 Beyrouth, Liban

Contact: Madame Mirande KHALAF, Responsable de projets

Téléphone : +961 1 420 270

Courriel : formation-mo@auf.org

Site web : <http://www.auf.org/moyen-orient>

Consulter le site de la DRMO <http://www.auf.org/moyen-orient> pour les mises à jour éventuelles.